Le Parti Québécois demande des consultations sur le bien-être animal



Québec, le 16 février 2024 – Le député de Matane-Matapédia et porte-parole du Parti Québécois en matière d'Agriculture, de Pêcheries et d'Alimentation, Pascal Bérubé, demande aujourd'hui à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de se saisir des questions relatives au bien-être animal et d'entendre l'ensemble des parties concernées de la société civile sur le sujet. Il déposera également une motion en ce sens sur laquelle le gouvernement devra se prononcer.

EN BREF

- **Le Parti Québécois demande à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de tenir des consultations sur le bien-être animal.**
- **Le Parti Québécois fait observer qu'il existe un large consensus au Québec sur la question du bien-être animal.**
- **Le Parti Québécois réitère son engagement à déposer un projet de loi visant à assurer le respect du bien-être des animaux de compagnie et d'élevage.**

Québec, le 16 février 2024 – Le député de Matane-Matapédia et porte-parole du Parti Québécois en matière d'Agriculture, de Pêcheries et d'Alimentation, Pascal Bérubé, demande aujourd'hui à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de se saisir des questions relatives au bien-être animal et d'entendre l'ensemble des parties concernées de la société civile sur le sujet. Il déposera également une motion en ce sens sur laquelle le gouvernement devra se prononcer.

EN BREF

- **Le Parti Québécois demande à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de tenir des consultations sur le bien-être animal.**
- **Le Parti Québécois fait observer qu'il existe un large consensus au Québec sur la question du bien-être animal.**
- **Le Parti Québécois réitère son engagement à déposer un projet de loi visant à assurer le respect du bien-être des animaux de compagnie et d'élevage.**

Le Parti Québécois souhaite entendre les avis et recommandations des acteurs de la société civile concernés par le bien-être animal. « Encore une fois cette semaine nous avons été témoins dans les médias d'un autre cas de cruauté envers les animaux. Les élus de l'Assemblée nationale ne peuvent demeurer les bras croisés : les quelques améliorations apportées par le gouvernement en la matière ne suffisent pas pour prévenir la cruauté envers les animaux. Nous sommes convaincus qu'en entamant le dialogue avec toutes les parties et après un travail rigoureux et sérieux, nous pouvons mettre en place les meilleures politiques possibles pour mettre fin à la maltraitance animale. Comme le disait Gandhi : la grandeur d'une nation et son progrès moral peuvent être jugés à la manière dont les animaux sont traités », a soutenu le député du Parti Québécois.

Le Parti Québécois fait valoir qu'il existe un large consensus autour de la question du bien-être animal. Selon M. Bérubé, il est nécessaire d'agir rapidement pour mettre un terme aux pratiques abusives de certains éleveurs. « On sait que plus d'un ménage sur deux au Québec a un animal de compagnie et un sondage de 2018 révélait que 72 % des Québécois croient que le bien-être animal doit être au cœur des enjeux électoraux. On sait également que plusieurs questions doivent être étudiées pour améliorer réellement la situation : la création d'une agence indépendante en charge de garantir le bien-être animal, la prévention des incendies pour les bâtiments abritant des animaux, la création de nouvelles normes nationales québécoises, un meilleur encadrement des éleveurs d'animaux de compagnie. Il est temps de faire preuve de volonté politique. Bien évidemment, nous entendrons également le point de vue des agriculteurs et de tous les autres acteurs de sorte que si ces consultations entraînent des changements, l'État sera au rendez-vous pour s'assurer que ce pas dans la bonne direction ne fasse pas de perdants ni n'omette quoi que ce soit », a déclaré le député de Matane-Matapédia.

Le Parti Québécois réitère par ailleurs son engagement de déposer un projet de loi sur le bien-être animal pendant la présente législature.

– 30 –

SOURCE: